

**Réhabilitation de 24 logements – Rue Pierre Corneille – 76380  
CANTELEU  
RELANCE LOT 1- RAVALEMENT DE FAÇADES**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MODIFICATIF : CHANGEMENT DE LA DATE DE  
REMISE DES OFFRES. REPORTEE AU 13 NOVEMBRE 2023.**

**IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :**

LOGEAL IMMOBILIERE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**MODE DE PASSATION :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**DESIGNATION DES LOTS :**

LOT	INTITULE DU LOT
1	RAVALEMENT DE FAÇADES
2	MÉTALLERIE
3	MENUISERIES INTÉRIEURES / EXTÉRIEURES
4	PEINTURE
5	REVÊTEMENTS DE SOLS – FAÏENCE
6	RENFORCEMENTS DE BALCONS (BASE POTEAUX)
7	RENFORCEMENTS DE BALCONS (VARIANTE BRACONS)
8	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
9	ÉLECTRICITÉ
10	VRD

**Le lot 1 – Ravalement de façades est relancé à la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise attributaire.**

Pour votre bonne information, tous les autres lots de cette opération sont déjà attribués.

**MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS :** Les candidats pourront répondre au lot relancé. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale ne sont pas autorisés à répondre à la consultation.

Les variantes facultatives sont autorisées dans le cadre du présent marché et il est prévu des variantes obligatoires.

**DELAI D'EXECUTION PREVU :** Le délai d'exécution global est fixé à 16 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (2 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 14mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s).

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires
- Voir également article 4.2 du règlement de la consultation.

**CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :**

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 60 points (voir détail des sous-critères à l'article 6 de règlement de consultation)
- le prix des prestations 40 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 17H30.**

**ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Renseignements administratifs : Mme Blandine VALIN – Gestionnaire des Marchés – (DAF/ Pôle Marchés) – Tel : 02.35.56.34.72 ou Mail : [b.valin@logeal-immobiliere.fr](mailto:b.valin@logeal-immobiliere.fr)

Renseignements techniques : Mr Kevin HIBERT – Chargé d'Opérations – (DDP/ Pôle Montage, Prospection et Développement) – Tel. : 02.35.95.91.82 ou Mail : [k.hibert@logeal-immobiliere.fr](mailto:k.hibert@logeal-immobiliere.fr)

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

-Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification.

-Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.